

**CONTRAT DE LOCATION DE BANCS ET TABLES**

*Associations*

Le présent contrat est établi pour la location de matériels entre la commune de Présilly représentée par monsieur Nicolas DUPERRET, Maire de Présilly

**Et**

Nom :

Représentant l'association :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Pour la location du matériel suivant :**

Nombre de tables :

Nombre de bancs :

Date de la location :

Lieux de dépose/reprise :

Jour de dépose :

Repris le :

**Dans les conditions suivantes,**

**1°) Réservation**

La réservation des tables et bancs se fait auprès du secrétariat de mairie. Elle devient effective à la date de signature du présent contrat.

## **2°) Prise en charge et retour du matériel**

Le matériel sera amené par le personnel communal au lieu défini à l'avance entre le demandeur et la commune. Ce lieu sera exclusivement sur le territoire communal.

La reprise du matériel se fera par le personnel communal, au même lieu que la dépose.

Téléphone du responsable Technique : 06.76.02.38.55

## **3°) Caution**

A la signature du contrat, un **chèque de caution de 100 €** sera déposé au secrétariat de mairie. Il sera rendu lors du retour du matériel. En cas de dégradation ou de disparition d'une partie du matériel, une partie de la caution sera conservée par la Commune.

## **4°) Responsabilité**

L'emprunteur est responsable du matériel mis à sa disposition. Il est informé que le matériel ne doit pas quitter le territoire communal de Présilly.

Le demandeur,

P/o le Maire  
L'agent délégué,